ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 50454

Texte de la question

Dans le cadre de la loi de finances, le Parlement a adopte un relevement du taux de prelevement en faveur du FNDS qui est passe de 2,4 a 2,6 %. Cette nouvelle ressource etait evaluee a environ 66 millions de francs qui devaient permettre, en affectant une partie au plan sport-emploi, de retablir les credits affectes a la part regionale reservee aux structures regionales des federations (ligues, comites regionaux et departementaux, clubs) au niveau anterieur, indispensable au developpement et au bon fonctionnemment du sport dans nos departements. M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur les inquietudes legitimes des organisations sportives regroupees au sein du comite olympique et sportif devant la repartition qui a finalement ete retenue et qui n'attribue que 25 millions de francs a la part regionale, augmentant une nouvelle fois, de facon consequente, les credits reserves au plan sport-emploi. Sans meconnaitre l'importance du plan sport-emploi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour consacrer a la part regionale consacree au developpement du sport, les moyens indispensables, a savoir entre 35 et 40 millions de francs.

Données clés

Auteur : M. Cardo Pierre
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50454
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1748